

Commission de Suivi de Site

De Sangosse commune de Saint Symphorien

Bilan 2013 et 2014 de l'inspection des installations classées

Réunion 2015



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Poitou-Charentes

Visite d'inspection du 1 octobre 2013

Bilan de l'inspection : 2 écarts et 3 remarques

Ordre du jour :

- examen des suites données à l'inspection de 2012,
- plan de modernisation des installations et protection contre la foudre ,
- système de gestion de la sécurité visé à l'article 9 de l'arrêté du 10 mai 2000 (examen de quelques points listés à l'annexes III),
- application de l'arrêté du 3 octobre 2010 relatif à la défense contre l'incendie
- révision quinquennale de l'étude de dangers,
- visite du site



Visite d'inspection du 1 octobre 2013

Remarques relevées par l'inspection des installations classées	Réponses de l'exploitant Du 2 janvier 2014
<p>Remarque 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le titulaire de l'étude foudre doit être certifié qualifoudre ou F2C, - le carnet de bord du site doit être renseigné et visé lors des opérations intervenues sur le site, - le rapport de vérification du 7 mars 2013 comporte un erreur sur le nom de la commune, - les descentes de terre doivent faire l'objet soit de restrictions d'accès soit d'avertissement de dangers en cas de situation orageuse. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le rapport de l'ARF a été validé par une société agréée qualifoudre, - des pancartes d'avertissement ont été installées,
<p>Remarque 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le contrôle annuel des eaux souterraines doit être transmis à l'aide de l'application GIDAF du Ministère 	<ul style="list-style-type: none"> - les résultats de l'année 2013 ont bien été déclarés à l'administration sous l'application GIDAF.
<p>Remarque 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'exploitant doit fournir une copie de la correspondance adressée au SDIS vis à vis de la demande de non autonomie pour l'assistance des moyens de défense contre l'incendie 	<ul style="list-style-type: none"> - les échanges exploitant / SDIS ont été communiqués à l'inspection pour information

Visite d'inspection du 1 octobre 2013

Remarques relevées par l'inspection des installations classées	Réponses de l'exploitant Du 2 janvier 2014
<p>Ecart 4 : l'exploitant procède sans délai à un réglage des portes coupe feu suite aux constats de non fermeture automatique des portes des cellules C2 et C3</p>	<p>- les anomalies constatées sur les portes coupe feu ont été corrigées</p>
<p>Ecart 5 : suite à la mise en place d'une réserve d'eau alimentée sur le réseau public et remplaçant le mode d'alimentation actuel, l'exploitant doit finaliser la mise en service de ce nouveau mode d'alimentation des robinets d'incendie armés.</p>	<p>La réserve d'eau reliée définitivement au réseau RIA est désormais opérationnelle.</p>

Visite d'inspection du 20 août 2014

Bilan de l'inspection : 2 remarques

Ordre du jour :

- examen des suites données à l'inspection de 2013,
- examen de l'étude de dangers révisée et des compléments attendus sur à la lettre de l'inspection du 2 juin 2014,
- points divers : exercice plan d'urgence 2014, projet d'arrêté complémentaire
- visite du site



Visite d'inspection du 20 août 2014

Remarques relevées par l'inspection des installations classées	Réponses de l'exploitant Du 3 novembre 2014
<p>Remarque 1 : Mesures de maîtrise des risques (MMR) finaliser l'enregistrement de la vérification interne du groupe moto pompe le 14 aout 2014</p>	<p>La vérification interne a bien été finalisée et enregistrée.</p>
<p>Remarque 2 : Prévoir avec le gestionnaire de la voirie (mairie) l'affichage des panneaux de signalisation imposés par le PPRT</p>	<p>Le modèle de panneau a été validé par l'exploitant et leur pose doit être effectuée.</p>

***Merci de votre
attention***

Questions



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
POITOU-CHARENTES

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Poitou-Charentes

www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr